

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE  
LE 28 JANVIER 2020**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage, à 16h02

Sont présents les membres du conseil Louise Charlebois, Gilles Jolivette, Denis Brazeau, Michelle Briand, Michel Guy, et Jean-Pierre Morin, formant quorum sous la présidence du maire Raymond Morin.

Est aussi présente la directrice générale et Secrétaire-trésorière

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec  
Elle est ouverte à 16 :02

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1. LÉGISLATION**

**2- ADMINISTRATION**

2-1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Programme TECQ-2014 à 2018

2-2 Schéma couverture de risques – Rapport annuel d'activités – (1<sup>er</sup> an 2) 2018-2019

2-3 Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement

2-4 Autoriser la firme DHC Avocat de préparer et envoyer une mise en demeure

**3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

**4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**5- TRANSPORT**

**6- HYGIÈNE DU MILIEU**

**7- LOISIRS ET CULTURE**

**8- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9- RAPPORT DE COMITÉS**

**10- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11- CORRESPONDANCES**

**12- VARIA**

**13- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-01-CMD020 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – PROGRAMME TECQ – 2014 À 2018.**

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyé de la conseillère Madame Michelle Briand

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand et résolu par le conseil municipal de Délégé que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement).

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-01-CMD021 SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUE – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS (L'AN 2) 2018-2019**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités de la municipalité de Délégé (an 2) qui doit être transmis à la MRCVG pour le 1<sup>er</sup> février 2020 ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités (an 2) a été préparé par le service de sécurité incendie et présenté au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activité (an 2) a été analysé et il répond aux attentes du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE d'approuver le rapport annuel d'activité (an 2) préparé par le service de sécurité incendie et présenté au conseil municipal le 28 janvier 2020.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-01-CMD022      EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT – M. GABRIEL YOLAND BLAIS.**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur en urbanisme est vacant depuis le départ de l'employé attitré à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé de nommer un nouveau titulaire pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE la municipalité procède à l'embauche de Monsieur Gabriel Yoland Blais au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement à compter du 14 janvier 2020;

QUE Monsieur Blais est assujetti à une période de probation de six (6) mois (840 heures) à compter du 14 janvier 2020;

QUE la semaine de travail, est de 35 heures semaine et que le taux horaire de Monsieur Blais soit fixé selon le contrat de travail qui sera rédigé par la Directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-01-CMD023      AUTORISER LA FIRME DHC AVOCATS DE PRÉPARER ET ENVOYER UNE MISE EN DEMEURE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité désire autoriser la firme DHC Avocats pour la préparation et l'envoi d'une mise en demeure;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal de Délégation d'autoriser la firme DHC Avocats à procéder à l'envoi de ladite mise en demeure.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2020-01-CMD024      LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, et appuyé par la conseillère Louise Charlebois, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19h52.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

Raymond Morin  
Maire

---

Joanne Poulin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière